

**Accidents du travail
Maladies professionnelles
Accidents de trajet**

catalogue 2012

Se former en Prévention des Risques Professionnels

avec le département prévention/tarifcation
de la Carsat du Languedoc-Roussillon

INTRO


Formations 2012

Le plan national de formation permet d'élaborer une démarche stratégique visant à harmoniser et à déployer les actions de formation continue en santé-sécurité au travail de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS.

Il devient indispensable de renforcer les compétences des entreprises (employeurs, cadres, salariés, institutions représentatives du personnel, fonctionnel de sécurité) par la formation pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de prévention.

Ce plan national de formation doit permettre un déploiement de la formation afin d'atteindre le plus grand nombre d'entreprises et de salariés.

Il s'appuie sur trois leviers d'action :

- Une offre nationale de formation (ONF). Ces formations comportent ce logo.  Ce visuel identifie les formations conformes aux référentiels élaborés par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, caisses régionales et générales de Sécurité sociale, INRS),
- L'habilitation d'organismes de formation,
- Le partenariat avec les instances de la formation professionnelle continue.

Les formations spécifiques régionales permettent d'étoffer l'offre nationale, et de mieux répondre aux besoins locaux.

Vous pouvez remarquer que nous vous proposons deux types de formations, celles référencées (par exemple Réf. 76) et celles non référencées. Les formations sans référence sont effectuées par des organismes de formation habilités ou par l'INRS, les autres sont réalisées par notre équipe de formation.

Les formations dispensées par les organismes de formation habilités sont facturées directement aux entreprises. Elles peuvent être financées dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Les modalités d'inscription apparaissent au bas de chaque fiche descriptive.

Le bulletin d'inscription du catalogue ne concerne que les formations Carsat L-R et sera dûment rempli puis retourné à l'adresse suivante :

Carsat Languedoc-Roussillon
Département des Risques Professionnels
Service formation
29 cours Gambetta – CS 49001
34068 Montpellier cedex 2

Notre statut Paritaire

Le service formation de la Carsat L-R met en œuvre la politique de formation actée par les partenaires sociaux. Notre spécificité est de former des relais en entreprise. Notre statut paritaire à vocation non commerciale est garant d'objectivité. Démarche d'évaluation des risques professionnels, risque routier ou questions d'actualités sont traités dans le respect des bonnes pratiques de prévention de l'institution. Grâce à une organisation articulée autour de techniciens de terrain, la formation s'inscrit dans la continuité à travers nos interventions régulières en entreprises et dans les réunions de CHSCT.

Les stages proposés par la Carsat L-R sont réservés aux salariés et aux dirigeants des entreprises cotisant au régime général de la sécurité sociale*.

Pour vous inscrire, il vous suffit de retourner le bulletin d'inscription à photocopier en fin de livret, ou téléchargeable sur le site Internet de la Carsat L-R : www.carsat-lr.fr - Rubrique "Espace entreprise".

*Conditions particulières pour les organismes de formation.

L'équipe Formation et la politique de formation de la Carsat L-R

L'équipe Formation est constituée de 8 personnes : un Ingénieur Conseil, 4 Techniciens de Prévention, 1 Instructeur de Prévention et Secours et 2 Agents Administratifs.

Les stages sont organisés dans le cadre de la formation professionnelle continue pour répondre aux besoins des entreprises en santé et sécurité au travail, questions encore peu abordées dans les cursus de formations classiques.

La formation s'adresse aux dirigeants, salariés et représentants du personnel des entreprises de la région. La pédagogie est tournée vers la mise en pratique en intersession dans l'entreprise et s'appuie sur les partages d'expériences.

Nous pouvons également étudier vos demandes spécifiques de formation et organiser un stage dans votre entreprise.

N'hésitez pas à en parler à votre technicien de prévention habituel à la Carsat L-R. Vous pouvez aussi nous contacter ou consulter notre site Internet pour une première information.

Nous contacter

Contactez le Secrétariat du Groupe Formation - Tél. : 04 67 12 95 57

Envoyer un E.mail : prevform@carsat-lr.fr

Consulter notre site Internet : www.carsat-lr.fr - Rubrique "Espace entreprise"

SOMMAIRE

Organisation et Management de la Prévention

| | | |
|---------|--|---|
| Réf. 10 | Animer un CHSCT | 8 |
| Réf. 20 | Intégrer la politique de prévention dans le management | 9 |

Risques spécifiques

| | | |
|-----------|--|----|
| Réf. 60 | Gérer le Risque Routier au travail | 11 |
| Réf. 74 | Animer un projet de prévention des troubles musculosquelettiques et des risques liés aux manutentions manuelles (TMS-MM) | 12 |
| Réf. 75 | S'initier à la prévention du risque chimique (CMR) | 13 |
| Réf. 76 | Evaluer le risque chimique : « cas des cancers » | 14 |
| Réf. 77 | S'initier à la prévention des risques psychosociaux (RPS) | 15 |
| Réf. 78 | Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS) | 16 |
| Sans réf. | Obtenir le CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) | 17 |
| Sans réf. | Faire usage professionnel d'un VUL (véhicule utilitaire léger) | 18 |
| Sans réf. | Mettre en œuvre les mesures de prévention liées aux échafaudages | 19 |
| Sans réf. | Devenir acteur prap pour les personnels des entreprises Prap IBC (Industrie BTP Commerce) | 20 |
| Sans réf. | Devenir acteur prap pour les personnels des établissements Prap 2S (Sanitaire et social) | 21 |

Démarches, Méthodes, Outils

| | | |
|-----------|--|----|
| Réf. A | Obtenir les compétences de base en prévention | 23 |
| Sans réf. | Acquérir des bases en prévention des risques professionnels (autoformation en ligne) | 24 |
| Réf. B | Analyser un accident de travail | 25 |
| Réf. C | Mettre en œuvre la méthode « analyse d'un accident de travail » | 26 |
| Réf. E | Evaluer des risques professionnels (EvRP) | 27 |
| Sans réf. | Devenir sauveteur secouriste du travail (SST) | 28 |
| Sans réf. | Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur secouriste du travail (SST) | 29 |

Formations de formateurs

| | | |
|-----------|--|----|
| Sans réf. | Devenir formateur en sauvetage secouriste du travail (SST) | 31 |
| Sans réf. | Devenir formateur SST pour les titulaires de l'unité d'enseignement PAE3 | 32 |
| Sans réf. | Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en sauvetage et secourisme du travail (SST) | 33 |
| Sans réf. | Devenir formateur prap pour les personnels des entreprises (Industrie BTP Commerce) | 34 |
| Sans réf. | Devenir formateur prap pour les personnels des établissements (Sanitaire et social) | 35 |
| Sans réf. | Maintenir et actualiser ses compétences de formateur prap (Tous secteurs d'activité) | 36 |
| Sans réf. | Devenir formateur CPS intervenant à domicile (Certificat Prévention Secours) | 37 |
| Réf. 79 | Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux (RPS) | 38 |
| Réf. 80 | Devenir formateur en évaluation des risques professionnels (EvRP) | 39 |

Secteurs spécifiques

| | | |
|-----------|---|----|
| Réf. 50 | Perfectionner ses acquis de savoir faire à l'utilisation des aides techniques | 41 |
| Sans réf. | Devenir CPS intervenant à domicile (Certificat Prévention Secours) | 42 |

Journées d'étude

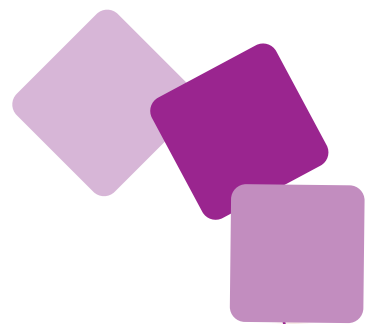
| | | |
|---------|--------------------------------|----|
| Réf. 00 | Chefs d'Entreprise | 44 |
| Réf. 90 | Préventeurs d'Entreprise | 45 |

| | |
|--|----|
| Modalités administratives | 47 |
|--|----|

| | |
|-------------------------------------|-------|
| Bulletin d'inscription | 49/50 |
|-------------------------------------|-------|

| | |
|-------------------------|----|
| Calendrier | 51 |
|-------------------------|----|

Organisation et Management de la Prévention



Organisation et management de la prévention

ANIMER UN CHSCT

Réf

10

Publics

Secrétaires de CHSCT.
Membres de CHSCT.

Objectifs

Le stagiaire après les 4 jours sera capable, en tant que membre, de rendre le CHSCT plus efficace dans toutes ses actions.

Contenu (3 jours)

- Définir le rôle, les compétences et les missions du CHSCT.
- Elaborer un ordre du jour.
- Rédiger un procès verbal de réunion.
- Acquérir des compétences par des travaux pratiques d'application sur les différentes missions du CHSCT : les stagiaires seront mis en situation réelle de CHSCT, préparation de sujets, recherche d'informations, restitution des différents thèmes.

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Date

11 au 13 septembre

Localisation

Hérault

NB

Cette formation est un complément à la formation obligatoire de base pour les membres du CHSCT. Elle ne peut en aucun cas s'y substituer.

Une liste des organismes agréés pour ces formations est disponible à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

Organisation et management de la prévention

INTÉGRER LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DANS LE MANAGEMENT

Réf

20

Publics

Personnel d'encadrement de tous niveaux hiérarchiques (hors chefs d'entreprise).

Objectifs

Le stagiaire après les 3 jours sera capable de :

- intégrer la maîtrise des risques professionnels dans le management,
- faire appliquer la politique de Prévention de l'entreprise,
- réaliser et faire vivre le document unique.

Contenu (3 jours)

- Analyser la réglementation en matière de Santé et Sécurité au Travail (le traité de Rome, la Directive Cadre).
- Connaître les enjeux humains et financiers de la prévention (la responsabilité civile et pénale ...).
- Présentation de la politique nationale de Prévention et de Risques Professionnels prioritaires : cancers, Troubles Musculosquelettiques, accidents de la route, stress.
- De l'évaluation des risques au Management de la Santé et de la Sécurité au Travail.

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Date

12 au 14 juin

Localisation

Aude

Risques Spécifiques



Risques Spécifiques

GERER LE RISQUE ROUTIER AU TRAVAIL

Réf

60

Publics

Les personnes devant gérer ce risque dans toute entreprise possédant une flotte de véhicules ou concernée par les accidents de circulation lors des trajets et des missions.

Objectifs

Le stagiaire après les 2 jours sera capable de :

- prendre conscience du risque routier lors des trajets et missions,
- d'analyser ce risque pour proposer un plan d'actions visant à améliorer les conditions de déplacement.

Contenu (2 jours + 1 jour)

- Connaître le risque routier en trajet, en mission...
- Définir les responsabilités (civile, pénale) pour les employeurs et les salariés.
- Repérer les codes concernés (civil, pénal, du travail, de la route, ...).
- Acquérir les outils de visualisation de la sinistralité (de l'Europe à l'entreprise).
- Prendre en compte le risque routier dans le Document Unique : 1^{er} de tous les risques professionnels.
- Identifier par une méthode globale les origines de ce risque.
- Mettre en oeuvre un plan d'actions : dans quels domaines ? Quel suivi du risque routier dans le Document Unique ?
- Comment faire une enquête accident de la route (outils et témoignages) ?

Au retour de l'intersession

Dans le cadre de l'insertion du risque routier dans le Document Unique, chaque stagiaire présentera l'évaluation du risque routier de son entreprise et les mesures prises ou à mettre en place concernant la prévention de ce risque.

NB / Le stage formant un tout, l'inscription implique la présence aux 3 jours et la disponibilité pour exécuter l'exercice d'application demandé pendant l'intersession.

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Date

30 au 31 mai et 19 juin

Localisation

Gard

Risques Spécifiques

ANIMATION D'UN PROJET DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES

ET DES RISQUES LIÉS AUX MANUTENTIONS MANUELLES (TMS-MM)

Réf

74

Publics

Encadrement appelé à exercer une fonction d'animateur de projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des risques liés aux Manutentions Manuelles (MM) dans leur entreprise et IPRP.

Pré-requis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Les candidats doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculo-squelettiques et des risques liés aux manutentions manuelles en entreprise.

Objectifs

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS et des risques liés aux manutentions manuelles en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS et des risques liés aux manutentions manuelles.

Contenu

- La méthodologie de projet.
- La démarche de prévention des TMS et des risques liés aux manutentions manuelles : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux et liés à l'environnement).
- L'analyse du travail.
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail.
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.

Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Échanges et retours d'expériences.

Durée

6 jours modulables, soit 42 heures.

Validation

L'acquisition des compétences se fera de manière interactive entre la formation en salle et la réalité du terrain de l'entreprise.

Conformément au référentiel national, le travail d'inter séquences donne lieu à une évaluation des compétences. Les stagiaires témoignant des compétences conformes au référentiel national recevront une attestation d'aptitude à assurer le rôle d'animateur de projet de prévention des TMS/MM par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Dates

11 au 13 septembre / 3 au 4 octobre / 4 décembre

Localisation

Hérault

Risques Spécifiques

S'INITIER À LA PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

CMR CANCÉROGÈNE, MUTAGÈNE, REPROTOXIQUE

Réf

75

Publics

Toute personne susceptible, dans son entreprise, de participer à une action de prévention des risques chimiques Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR).

Objectifs

Le stagiaire à l'issue de cette sensibilisation d'une ½ journée sera capable de repérer l'ensemble des CMR de son entreprise afin de réduire voire de supprimer les risques liés à l'utilisation de ces produits.

Contenu

- Un constat ... pour convaincre
- Des produits chimiques ...aux CMR
- Quelques chiffres
- Enjeux pour l'entreprise
- Réglementation et CMR
- Directive européenne, SGH, REACH
- Où trouver les CMR ?
- Connaître une méthode d'évaluation du risque chimique
- Connaître les mesures de prévention

Durée

4 heures

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Dates

- 1- 14 février
- 2- 19 juin
- 3- 11 décembre

Localisation

Hérault
Hérault
Hérault

Risques Spécifiques

ÉVALUER LE RISQUE CHIMIQUE

“ CAS DES CANCERS “

Réf

76

Publics

Toute personne de l'entreprise ayant une mission de sécurité, pilotant ou participant à la mise en place du Document Unique, concernée par le risque chimique et/ou le risque lié aux CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction).

Objectifs

Le stagiaire après les 3 jours sera capable de :

- mettre en oeuvre une démarche d'évaluation du risque chimique, du risque CMR et plus particulièrement du risque cancérogène,
- préparer un plan d'action de prévention de ces risques.

Contenu (2 jours + 1 jour)

- Un constat ... pour convaincre
 - Les définitions : du risque chimique...au risque cancérogène via les CMR
 - Les statistiques
 - Les 3 enjeux de l'entreprise (le coût financier, la responsabilité pénale, l'obligation par rapport au Document Unique).
- Où trouver les CMR (produits, process, métiers) ?
- Connaître la réglementation applicable au risque CMR. Le décret CMR n° 2001-97.
- Connaître les méthodes d'évaluation du risque CMR et savoir choisir la plus adaptée à l'entreprise.
- Connaître les mesures de prévention applicables aux CMR et préparer un plan d'action adapté aux résultats de l'évaluation.
- Connaître les outils et sources d'informations relatifs au risque CMR.

Au retour de l'intersession

La mise en commun des résultats de l'évaluation du risque CMR et du plan d'action correspondant sera l'occasion d'échanges et d'apport d'informations complémentaires.

NB / Le stage formant un tout, l'inscription implique la présence aux 3 jours et la disponibilité pour exécuter l'exercice d'application demandé pendant l'intersession.

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Dates

23 au 24 octobre et 27 novembre

Localisation

Hérault

Risques Spécifiques

S'INITIER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)



Réf

77

Publics

Toute personne susceptible, dans son entreprise, de participer à une action de prévention des risques psychosociaux (RPS), ou formateur désireux de former, à terme, lesdites personnes.

Objectifs

- Appréhender la démarche générale de prévention des risques professionnels et identifier les RPS comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur la notion de RPS, différencier les familles de RPS.
- Comprendre les liens entre le travail, les RPS et leurs effets sur la santé et l'entreprise.

Contenu

- La démarche de prévention des risques professionnels et ses acteurs.
- Les différentes approches en prévention (primaire, secondaire, tertiaire).
- Les enjeux juridiques, économiques, sociaux, humains de la santé au travail.
- Les différentes composantes du travail humain.
- Les effets du travail sur la santé :
 - définition de la santé,
 - définition des notions de stress, violence, harcèlement, conflit, agression, souffrance,
 - description des effets des risques psychosociaux sur la santé.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques sur la prévention des risques professionnels et les RPS.
- Illustrations et exercices d'application proposés aux participants.
- Une documentation sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Durée

2 jours, soit 14 heures

Validation

A l'issue de cette formation, une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Dates

1- 7 au 8 mars

2- 10 au 11 octobre - **Complet**

Localisation

Gard

Gard

Risques Spécifiques

PARTICIPER À UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Réf

78

Publics

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (dirigeants, responsables des ressources humaines, représentants du personnel, membres CHSCT, animateurs sécurité, médecins, infirmières, assistantes sociales, membres d'un groupe projet, IPRP,...).

Pré-requis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Consolider les connaissances sur les liens entre le travail, la santé et les risques psychosociaux dans son entreprise.
- Repérer les signes d'alerte des RPS pour contribuer à l'action de prévention.
- Contribuer à la décision de prévention des RPS dans son entreprise.

Contenu

- Rappel sur les enjeux juridiques, économiques, sociaux, humains de la santé au travail.
- Rappel sur les effets du travail sur la santé :
 - définition de la santé,
 - définition des notions de stress, violence, harcèlement, conflit, agression, souffrance,
 - description des effets des risques psychosociaux sur la santé.
- Rappel sur les facteurs de risques psychosociaux : aspect multifactoriel et interaction.
- Les différentes approches en prévention (primaire, secondaire, tertiaire).
- Les applications en entreprise d'une prévention globale centrée sur le travail.
- Les étapes d'une démarche de prévention et les conditions de sa mise en œuvre.
- L'identification des acteurs concernés en prévention, en protection, en réparation.
- L'information sur les modalités d'actions face aux alertes.

Méthodes pédagogiques

À partir d'échanges sur les pratiques des stagiaires, des apports théoriques seront réalisés sur les RPS (définitions, modèles théoriques, effets sur la santé, démarche prévention). Des études de cas et des exercices d'application seront proposés aux participants pour s'entraîner au repérage des facteurs de risques liés aux situations de travail. Les participants s'exerceront à identifier des indicateurs d'alertes et à appréhender les étapes de la démarche de prévention des RPS. Des guides seront remis en cours de formation pour participer à l'action de prévention des RPS dans l'entreprise.

Durée

3 jours, soit 21 heures.

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Dates

- 1- 28 au 29 mars et 26 avril
- 2- 17 au 18 octobre et 22 novembre - **Complet**

Localisation

- Gard
- Gard

Risques Spécifiques

OBTENIR LE CACES®

CERTIFICATION D'APTITUDE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ



Publics et Pré-requis

L'utilisation de ces équipements ne peut être confiée qu'à des conducteurs qui en maîtrisent les règles d'utilisation en sécurité. Les référentiels de connaissances théoriques et pratiques requises pour chaque catégorie d'engins concernés sont annexés aux six recommandations de la CNAMTS (une par famille ci-dessous) qui sont respectivement référencées : R377m, R383, R390, R389, R386 et R372m.

Préalablement à la délivrance d'une autorisation de conduite, tout utilisateur d'un équipement de travail mobile automoteur ou servant au levage doit avoir reçu une formation adéquate, complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. Le CACES® s'adresse donc à des conducteurs qui maîtrisent déjà la conduite des engins concernés.

Objectifs du dispositif

Mettre à la disposition des employeurs un dispositif encadré permettant le contrôle, par des organismes extérieurs à l'entreprise, des connaissances et savoir-faire des opérateurs pour la conduite en sécurité des équipements concernés.

Ce contrôle est un des trois éléments d'évaluation permettant la délivrance de l'autorisation de conduite prévue par l'article R.4323 du Code du Travail.

Les équipements visés sont définis par l'arrêté du 2 décembre 1998. Ce sont ceux qui appartiennent à l'une des six familles suivantes :

- grues à tour, grues mobiles,
- grues auxiliaires de chargement de véhicules (GACV),
- chariots automoteurs de manutention à conducteur porté,
- plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP),
- engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté.

Contenu / Durée

Les recommandations ne décrivent pas la formation : le contenu et la durée doivent être adaptés au candidat, l'expérience pratique à la conduite pouvant être prise en compte.

L'évaluation du conducteur porte sur les connaissances théoriques et les savoir-faire pratiques (consulter le site de l'INRS).

Organismes Testeurs Certifiés CACES®

La CNAMTS coordonne le dispositif CACES®, qui repose sur l'accréditation par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) des 4 Organismes Certificateurs :

- AFNOR Certification
- BUREAU VERITAS Certification
- GLOBAL SAS
- SGS International.

Ce sont ces 4 organismes qui certifient tous les Organismes Testeurs Certifiés, seuls centres habilités à faire passer les tests et à délivrer des CACES®, par une procédure reposant sur un contrôle continu (traçabilité) et des audits.

La base de données regroupant la totalité des Organismes Testeurs Certifiés est accessible sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/bdd/CACES.html

Risques Spécifiques

FAIRE USAGE PROFESSIONNEL D'UN VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER (VUL)



Publics

L'ensemble des salariés amenés à faire usage d'un VUL, ainsi que, pour partie, leur encadrement et leur direction.

Pré-requis

Concernant les conducteurs, posséder le permis de conduire B ou EB en état de validité et l'aptitude médicale à la conduite.

Objectifs

Développer les compétences des participants pour intégrer dans leur pratique professionnelle :

- les caractéristiques des risques routiers professionnels dans les milieux du travail, ainsi que les solutions et les pratiques préventives,
- les conditions d'organisation des déplacements professionnels et savoir préparer les itinéraires,
- les caractéristiques techniques des VUL, leurs aménagements et leurs équipements, et savoir en assurer les vérifications de sécurité,
- les caractéristiques des charges véhiculées et les conditions de sécurité de leur transport,
- les risques liés à la conduite et aux manœuvres d'un VUL.

Contenu

- L'établissement employeur.
- L'utilisateur du VUL.
- Les déplacements.
- Le Véhicule Utilitaire Léger dont l'utilisation du carnet de suivi.
- Le chargement des produits et matériels transportés.
- Le transport des personnes en VUL.
- La manœuvre d'un VUL.
- La conduite du VUL.

Méthodes pédagogiques

- Questionnaires, exposés, apports théoriques, études de cas, démonstrations et mises en situations pratiques.
- La présence partielle (lors de certaines séquences pédagogiques) d'un représentant du chef d'entreprise en tant que donneur d'ordre agissant sur l'organisation des déplacements est essentielle.
- Pour cette raison, les stages organisés en mode intra-entreprise seront privilégiés.
- Des stages inter-entreprises sont toutefois envisageables pour un public de TPE-PME d'une même branche professionnelle.

Durée

2 jours, soit 14 heures

Organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS

L'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS s'engage dans des conventions de partenariat avec des organismes de formation sur ce socle commun.

La liste des organismes de formation, engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS à respecter le cahier des charges « Usage professionnel d'un VUL » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS : www.risquesprofessionnels.ameli.fr / rubrique « S'engager en prévention/formation des salariés ».

Risques Spécifiques

METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE PRÉVENTION LIÉES AUX ÉCHAFAUDAGES



Publics

Les compétences visées concernent différentes personnes :

- le responsable de la conception de l'échafaudage,
- le responsable du montage de l'échafaudage,
- le responsable de l'exploitation (réception, maintenance),
- le salarié travaillant sur échafaudage.

Objectifs

Mettre en œuvre les mesures de prévention des accidents et maladies professionnels liées à l'installation d'échafaudages de pied conformément aux dispositions de la recommandation R 408 de la CNAMTS.

Contenu

Les référentiels de compétences constituent la base du cahier des charges national de formation. Ils sont déclinés selon les 4 catégories d'activité citées ci-dessous (consulter le site de la CNAMTS).

Méthodes pédagogiques

- Exposés.
- Apports théoriques.

Durée

Ces durées comprennent la théorie + la pratique. Voir détails dans la convention Carsat.

- Conception : 5 jours
- Montage-démontage : 2 à 4 jours
- Exploitation : 2 jours
- Utilisation : 1 jour

Organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS

L'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS s'engage dans des conventions de partenariat avec des organismes de formation sur ce socle commun.

La liste des organismes de formation, engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS à respecter le cahier des charges « Échafaudage » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS : www.risquesprofessionnels.ameli.fr / rubrique « S'engager en prévention/formation des salariés ».



Risques Spécifiques

DEVENIR ACTEUR PRAP POUR LES PERSONNELS DES ENTREPRISES

(INDUSTRIE, BTP, COMMERCE)

Publics

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

Objectifs

- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maîtriser le risque :
 - en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
 - et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions occasionnelles.

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, ...).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle de charges.

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

2 jours soit 14 heures.

Validation

À l'issue de la formation, les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation se verront délivrer le certificat « acteur prap IBC » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Risques Spécifiques

DEVENIR ACTEUR PRAP POUR LES PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS

(SANITAIRE ET SOCIAL)



Publics

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance.

Objectifs

- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maîtriser le risque :
 - en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
 - et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions occasionnelles.

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'établissement.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, ...).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

3 jours, soit 21 heures

Validation

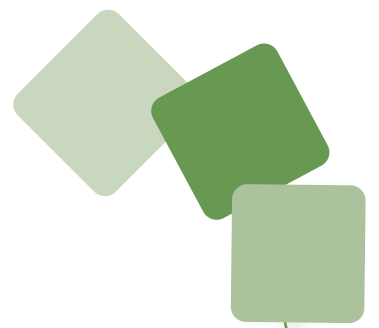
À l'issue de la formation, les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation et satisfait aux évaluations se verront délivrer le certificat « acteur prap 2S » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Démarches, Méthodes, Outils





Réf

A

Démarches, Méthodes et Outils

OBTENIR DES COMPÉTENCES DE BASE EN PRÉVENTION

Publics

Toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels et toute personne devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

Objectifs

Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels.

Contenu

- La situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques :
 - les objectifs généraux de la prévention,
 - la situation de l'entreprise par rapport à son secteur d'activité.
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les risques d'atteinte à la santé des personnes :
 - les composantes d'une situation de travail liées au risque,
 - l'Outil d'Identification des Risques.
- Les mesures de prévention des risques professionnels : proposition, hiérarchisation, mise en œuvre, suivi.
- La sémantique et les modélisations nationales de base concernant l'accident du travail et la maladie professionnelle.

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'application
- Etudes de cas

Durée

2 jours, soit 14 heures

Dates

- 1 - 25 au 26 janvier **(complet)**
- 2 - 13 au 14 mars **(complet)**
- 3 - 5 au 6 juin **(complet)**
- 4 - 25 au 26 septembre
- 5 - 20 au 21 novembre

Localisation

- Hérault
- Gard
- Hérault
- Aude
- Hérault



Démarches, Méthodes et Outils

ACQUÉRIR DES BASES EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

AUTOFORMATION EN LIGNE

Publics

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail et tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

Pré-requis

Pour suivre cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et de haut-parleurs, d'une imprimante et d'un accès à Internet haut débit.

Cette offre ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle peut être suivie de façon autonome ou servir de prérequis à certaines formations proposées dans ce catalogue. Elle n'est pas destinée aux enseignants et formateurs des centres de formation des apprentis, qui bénéficient d'une formation équivalente, en présentiel, dans leurs dispositifs de formation régionaux.

Objectifs

- Acquérir des connaissances et méthodes indispensables pour participer activement au diagnostic santé et sécurité de l'entreprise.
- Proposer des mesures de prévention adaptées.

Contenu

Module 1 : bases en prévention

Ce module aborde les enjeux et l'organisation de la prévention dans l'entreprise. Il doit permettre d'identifier les risques dans l'entreprise, d'alerter sur ces risques et de participer à la proposition de mesures de prévention.

Module 2 : initiation à l'évaluation des risques professionnels

L'évaluation des risques, formalisée dans le document unique, est obligatoire dans toutes les entreprises. Pour y parvenir, les organismes de Sécurité sociale proposent une démarche structurée associant les salariés.

Module 3 : initiation à une méthode d'analyse d'accident

Comprendre l'origine des accidents et incidents est indispensable pour éviter qu'ils se reproduisent. Une approche méthodique permet de reconstituer et d'analyser l'enchaînement des faits pour en tirer un maximum d'enseignements.

Module 4 : initiation à l'analyse d'une situation de travail

Une analyse méthodique de la situation de travail permet de déceler les dysfonctionnements qui pourraient aboutir à des incidents, accidents ou maladies professionnelles. Pour déboucher sur une prévention efficace, cette analyse doit être globale, réaliste, participative et pluridisciplinaire.

Méthodes pédagogiques

Chaque module est composé d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs permettant d'intégrer les connaissances.

Des fiches aide-mémoire téléchargeables complètent le contenu de la formation. Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription. Ils permettent d'accéder librement au site www.ead-inrs.com. **La date de première connexion à ce site** marque le commencement de la session d'une durée de trois mois (les accès au site sont automatiquement désactivés à l'issue de ces trois mois).

Durée

20 heures réparties sur trois mois. Les inscriptions sont reçues toute l'année.

Une session est ouverte la première semaine de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août où il n'y a pas d'ouverture de session.

Date limite d'inscription : le bulletin d'inscription doit être réceptionné au plus tard la 3e semaine du mois précédant le démarrage de la session.

Validation

À la fin de chaque module, un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer. La réussite au questionnaire déclenche la validation du module et le passage au module suivant.

La validation des quatre modules permet d'accéder à une attestation de suivi (format PDF). Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré).

Modalités d'inscription

www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

catalogue 2012 – bulletin V000



Réf

B

Démarches, Méthodes et Outils

ANALYSER UN ACCIDENT DE TRAVAIL

Publics

Encadrement de proximité, membres de CHSCT, acteur ou relais identifié de prévention en entreprise.

Pré-requis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

Contenu

- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail.
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit, ...).
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention (au travers des critères de choix).
- La construction et le suivi du plan d'action.

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'application et étude de cas.
- Participation active des stagiaires, travaux en groupe et sous-groupes.

Durée

2 jours, soit 14 heures

Validation

A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Dates

- 1 - 1 au 2 février
- 2 - 9 au 10 octobre

Localisation

- Aude
- Gard

Démarches, Méthodes et Outils

METTRE EN OEUVRE LA MÉTHODE « ANALYSE D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL »

Réf

C

Publics

Encadrement de proximité, membre du CHSCT, acteur ou relais identifié de prévention en entreprise.

Pré-requis

Le candidat devra avoir suivi la formation « analyse d'un accident de travail ».

Objectifs

Le stagiaire sera capable d'utiliser la méthode d'analyse des accidents et d'être le garant de cet outil.

Contenu

- Rappel théorique de la méthode d'analyse des accidents de travail.
- Présentation de l'application de la méthode réalisée par les stagiaires en entreprise en intersession.
- Discussion, partage et retours d'expérience.

Méthodes pédagogiques

- Analyse des situations présentées.
- Travail en groupe.

Durée

1 jour, soit 7 heures

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Dates

- 1 - 1^{er} mars
- 2 - 13 novembre

Localisation

- Aude
- Gard



Réf

E

Démarches, Méthodes et Outils

EVALUER DES RISQUES PROFESSIONNELS (EvRP)

Publics

Toute personne désignée par son entreprise pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP) : fonctionnels « sécurité et santé au travail », encadrants de proximité, membres de CHSCT,...

Pré-requis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels (EvRP), dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS ».

Contenu

- Le cadre législatif et réglementaire
- Les principes fondamentaux de l'EvRP
- Les aspects méthodologiques (démarche, outils...)
- L'identification des risques
- L'évaluation des risques (identification, hiérarchisation des risques, mesures de prévention)
- La formalisation des résultats et en particulier dans le « document unique ».

Méthodes pédagogiques

L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation avec retour d'expériences collectives.

Durée

2 jours, soit 14 heures

Validation

A l'issue de cette formation, une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Date

3 avril et 3 mai

Localisation

Hérault



Démarches, Méthodes et Outils

DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Publics

Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Elle concerne aussi les salariés des entreprises, organismes ou de toute autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité Sociale souhaitant adopter cette formation.

Sont également concernés les élèves et étudiants des établissements publics et privés de l'enseignement professionnel et technique ainsi que les apprentis des centres de formation de l'apprentissage.

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail
- Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

Contenu

- Le rôle du SST dans la santé et sécurité au travail.
- Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
 - protéger,
 - examiner,
 - faire alerter,
 - secourir.
- Les conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse :
 - de protéger à prévenir,
 - de faire alerter à informer.

Méthodes pédagogiques

- Exposés interactifs.
- Démonstrations.
- Etudes de cas.
- Mise en situations

Durée

12 heures pour un groupe de 10 personnes. (Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. A partir de 15 participants, la session doit être dédoublée (2 P.V.) et 2 formateurs sont nécessaires).

Si nécessaire, il faut ajouter le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

Validation

- L'évaluation continue permet, si elle est favorable, de délivrer un certificat de « sauveteur secouriste du travail » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS valable 24 mois.
- Ce certificat, pour rester valable, impose de maintenir et actualiser ses compétences.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html



Démarches, Méthodes et Outils

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Publics

Tous les sauveteurs secouristes du travail.

Pré-requis

Etre titulaire d'un certificat de SST.

Objectifs

- Maintenir les compétences du SST définies dans le référentiel national.

Contenu

- L'actualisation des conduites à tenir et des techniques.
- L'adaptation de la formation :
 - aux modifications du programme,
 - aux risques de l'entreprise ou de l'établissement.

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mises en situation d'accident du travail simulé.

Durée

6 heures pour un groupe de 10 participants. Au delà de 10, la durée de la formation est majorée d'une demi-heure par personne supplémentaire. A partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.

Validation

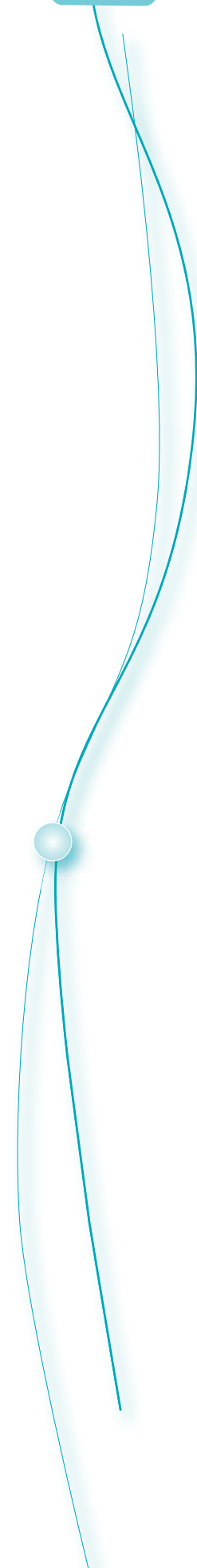
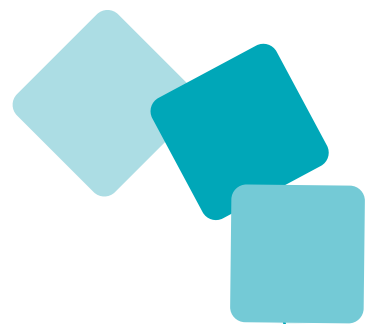
L'évaluation continue permet, si elle est favorable, de prolonger de 24 mois la durée de validité du certificat de « sauveteur secouriste du travail » délivré par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS ».

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Formation de formateurs



Formation de formateurs

DEVENIR FORMATEUR EN SAUVETAGE SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)



Publics

Personnels des entreprises et des organismes de formation.

Pré-requis

Le candidat doit posséder le certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectifs

- Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

Contenu

- La première semaine est consacrée au développement des compétences en matière de pédagogie appliquée à la prévention.
- La seconde semaine est réservée à l'appropriation du document de référence et de la pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail (conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation SST et à leur évaluation).

Méthodes pédagogiques

- Exposés-débats.
- Travaux en sous-groupes.
- Simulation de situations pédagogiques.

Durée

8 jours modulables soit 56 heures

Validation

Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la seconde semaine de formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance du certificat de « formateur SST » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Formation de formateurs



DEVENIR FORMATEUR SST POUR LES TITULAIRES DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT PAE3

Publics

Personnels des entreprises d'au moins 200 salariés.

Pré-requis

Le candidat devra :

- être en possession d'un certificat de SST en cours de validité.
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
- être titulaire de l'unité d'enseignement « Pédagogie Appliquée aux Emplois/Activités de classe 3 » (PAE 3) à jour de formation continue.

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectifs

- Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

Contenu

- Le sauvetage secourisme du travail.
- La connaissance de l'entreprise, ses risques et son organisation des secours.
- Les démarches, méthodes et aides pédagogiques spécifiques au SST.
- L'évaluation des SST.
- Le document de référence et les aspects administratifs.

Méthodes pédagogiques

- Exposés-débats.
- Travaux en sous-groupes.
- Simulation de situations pédagogiques.

Durée

3 jours, soit 21 heures minimum

Validation

Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance du certificat de « formateur SST » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Formation de formateurs

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES DE FORMATEUR EN SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)



Publics

Formateurs en sauvetage secourisme du travail.

Pré-requis

Etre en possession d'un certificat de formateur SST.

Objectifs

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en sauvetage secourisme du travail.

Contenu

- La mise en commun des expériences et des problèmes liés à la formation des SST.
- L'information sur les modifications apportées au dispositif (administratives, techniques, pédagogiques) et l'impact sur les pratiques en matière de formation au sauvetage secourisme du travail.
- Le rappel et la mise en application du contenu des documents de référence utilisés lors de la formation des SST.

Méthodes pédagogiques

- Exposés-débats.
- Travaux en sous-groupes.
- Simulation de situations pédagogiques.

Durée

3 jours modulables soit 21 heures.

Validation

Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la seconde semaine de formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance d'un nouveau certificat de « formateur SST » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Formation de formateurs

DEVENIR FORMATEUR PRAP POUR LES PERSONNELS DES ENTREPRISES

(INDUSTRIE, BTP, COMMERCE)



Publics

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs de grandes entreprises proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) aux personnels des entreprises des secteurs : industrie, commerce et BTP.

Pré-requis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Élaborer et animer un projet de formation-action prap intégré à une démarche de prévention dans une entreprise, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Concevoir et animer une formation-action du personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Contenu

- La méthodologie de projet, les différentes étapes d'un projet de formation à la prévention.
- La place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- Les éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Les outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- L'analyse des déterminants de l'activité physique.
- La formalisation et la hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- La conception, l'organisation, l'animation et l'évaluation d'une action de formation « salariés prap industrie, BTP et commerce ».

Méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques.
- Étude de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Expérimentation de méthodes et outils.
- Échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession.

Durée

10 jours soit 70 heures répartis sur 3 semaines non consécutives en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise.

Validation

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat de « formateur prap IBC » par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Formation de formateurs

DEVENIR FORMATEUR PRAP POUR LES PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS

(SANITAIRE ET SOCIAL)



Publics

Formateurs d'organismes de formation, formateurs d'établissements et formateurs indépendants proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) à des personnels des établissements du secteur sanitaire et social.

Pré-requis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Participer à la réalisation et à l'animation d'un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'établissement.
- Organiser et dispenser une formation-action prap des soignants et aidants.
- Former les salariés à être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Contenu

- Les risques liés à l'activité physique, les troubles musculosquelettiques : définition et facteurs déterminants.
- Les différents facteurs de risques biomécaniques, les facteurs aggravants, les éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les méthodes d'analyse du travail.
- Les différents outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- La formation aux techniques gestuelles.
- La méthodologie de projet, les différentes étapes d'un projet de formation.
- La conception d'une action de formation.
- L'organisation, l'animation et l'évaluation d'une action de formation.

Méthodes pédagogiques

- Alternance de périodes d'application dans l'établissement du participant (1j + 2j).
- Exposés théoriques.
- Etudes de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Expérimentations des différentes méthodes et outils.
- Echanges sur les pratiques menées en situation réelle et sur un plan d'actions personnalisé.

Durée

12 jours soit 84 heures répartis sur 3 semaines non consécutives en alternance avec des périodes d'application dans l'établissement du participant.

Validation

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat de « formateur prap 2S » par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Formation de formateurs

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES DE FORMATEUR PRAP

(TOUS SECTEURS D'ACTIVITÉ)



Publics

Formateurs en prévention des risques liés à l'activité physique (prap) de tous secteurs d'activité.

Pré-requis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Actualiser ses compétences de formateur prap compte tenu de l'évolution du dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique, en vue d'être certifié par l'INRS.
- Obtenir la certification pour continuer à dispenser des formations prap auprès des salariés d'entreprise ou d'établissement et à leur délivrer un certificat prap.

Contenu

- La formation à la prévention des risques liés à l'activité physique :
 - nouveaux enjeux,
 - évolution des pratiques et actualités.
- Le dispositif de formation prap : référentiel de formation et de certification.
- Le système de gestion des formations.
- L'habilitation INRS.

Méthodes pédagogiques

- Chaque participant devra présenter, en début de stage, un dossier relatant la mise en œuvre d'une formation-action prap menée au sein de son entreprise ou de son établissement ou pour le compte de son organisme de formation.

Durée

3 jours soit 21 heures

Validation

A l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat de « formateur prap » par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS.

Modalités d'inscription

Formation effectuée à l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Formation de formateurs

DEVENIR FORMATEUR CPS INTERVENANT À DOMICILE

(CERTIFICAT PRÉVENTION SECOURS)



Publics

Formateurs d'organismes de formation travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile.

Pré-requis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Former les salariés aidants ou soignants à domicile à être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.
- Former les salariés à adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail.

Contenu

- Les risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants.
- Les différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et organisationnels.
- Les facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les méthodes de détection et d'analyse du travail.
- Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- La formation aux techniques gestuelles.
- L'organisation, l'animation et l'évaluation d'une action de formation « CPS intervenant à domicile ».

Méthodes pédagogiques

- Exposés.
- Mise en situation pratique.

Durée

4 jours soit 28 heures

Validation

À l'issue de la formation, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS délivre au participant un certificat de « formateur CPS » attestant son aptitude à former et à certifier les salariés au « CPS Intervenant à domicile ».

Modalités d'inscription

Consultable sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Formation de formateurs

DEVENIR FORMATEUR EN INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Réf

79

Publics

Formateurs amenés à dispenser des formations-initiations à la prévention des risques psychosociaux auprès des personnes d'entreprises, susceptibles de participer à une action de prévention des RPS.

Pré-requis

Le candidat devra :

- être formateur, justifiant d'au moins 2 années d'expérience en formation continue pour adultes sur le champ de la Santé et Sécurité au Travail ou à défaut d'au moins 5 années d'expérience en formation continue de salariés en entreprise,
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale,
- avoir suivi la formation « S'initier à la prévention des RPS ».

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectifs

Mettre en œuvre une action d'initiation à la prévention des RPS :

- sensibiliser les acteurs de l'entreprise aux causes et effets des risques psychosociaux,
- faire connaître les ressources dédiées à la prévention des risques psychosociaux.

Contenu

- Les modalités particulières d'animation des connaissances scientifiques et juridiques des risques psychosociaux.
- Le descriptif des principales ressources (acteurs, produits d'information, outils...) relatives à la prévention des risques psychosociaux.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques sur la prévention des risques professionnels et les RPS.
- Des illustrations et exercices d'application seront proposés aux participants.

Durée

3 jours soit 21 heures

Validation

La validation de la formation s'effectue à son issue. Si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS » lui délivre un certificat de « formateur en initiation aux RPS ».

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Dates

13 au 15 novembre

Localisation

Gard

Formation de formateurs

DEVENIR FORMATEUR EN ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

(EvRP)

Réf

80

Publics

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants ou formateurs d'entreprises souhaitant développer la formation « Evaluation des risques professionnels », selon le référentiel national de compétences de « l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS ».

Pré-requis

Le candidat devra :

- être formateur, justifiant d'au moins 2 années d'expérience en formation continue pour adultes sur le champ de la Santé et Sécurité au Travail ou à défaut d'au moins 5 années d'expérience en formation continue de salariés en entreprise,
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS,
- à défaut, il pourra avoir suivi la formation « Evaluation des risques professionnels », selon le référentiel national de compétences de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectifs

- Concevoir, animer et évaluer une action de formation à destination des personnes désignées par leur entreprise pour mettre en œuvre la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP).

Contenu

- La transmission des valeurs et bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS » à travers les séquences de formation.
- La maîtrise du contenu du référentiel national de compétences « Evaluation des risques professionnels » de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS ».
- La conception, animation et évaluation de dispositifs de formations conformes à ce référentiel national de compétences.

Méthodes pédagogiques

- Exposés débats.
- Travaux de sous-groupes.
- Simulations de situations pédagogiques.

Durée

4 jours soit 28 heures

Validation

La validation de la formation s'effectue à son issue. Si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS » lui délivre un certificat de « formateur EvRP ».

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

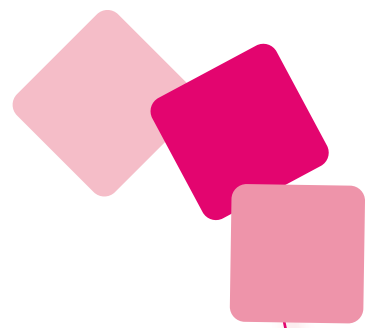
Dates

27 au 30 novembre

Localisation

Hérault

Secteurs spécifiques



Secteurs spécifiques

PERFECTIONNER SES ACQUIS DE SAVOIR FAIRE À L'UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES

Réf

50

Publics

Formateurs d'organismes de formation, formateurs d'établissement et formateurs indépendants proposant des formations à la prévention des risques liées à l'activité physique (prap 2S) à des personnels du secteur sanitaire et social.

Pré-requis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès la formation prap 2S.

Joindre la photocopie du certificat de « formateur prap 2S »

Objectifs

- Acquisition des techniques d'utilisation des aides techniques, manuelles ou mécanisées pour une meilleure prévention des troubles musculosquelettiques et de la santé au travail.
- Introduction de ce type de matériel dans une démarche de prévention et de soin suivant l'évolution psychomotrice des personnes prises en charge.
- Acquisition d'un savoir faire à l'utilisation des aides techniques visant une diminution de la charge physique par une recherche d'activité suivant la facilitation neuro-motrice et neuro-musculaire chez la personne prise en charge.
- L'intégration des aides techniques et leur utilisation dans une démarche de soin.

Contenu

- Connaissance et utilisation des différents types d'aides techniques : mécaniques, manuelles, dynamiques, passives.
- Utilisation générale des aides techniques pour les transferts, les installations dans le lit, la mise au fauteuil, la mise au bain...
- L'approche et l'utilisation des appareils suivant la pathologie, l'autonomie et l'environnement de la personne.
- Incitation, invitation à la mobilisation par le dialogue avec la personne prise en charge.
- Enseignement sur les principes de mobilisation de la personne pour la mise en place des aides techniques.
- Contrôle théorique et pratique des acquis.

Méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques
- Analyse du vécu et des expériences de chacun
- Mise en situation en sous-groupes
- Travaux pratiques en salle et concret sur le terrain

Durée

3 jours

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Dates

27 au 29 novembre

Localisation

Aude



Secteurs spécifiques

DEVENIR CPS INTERVENANT À DOMICILE

(CERTIFICAT PRÉVENTION SECOURS)

Publics

Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile.

Objectifs

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail et de la qualité de l'aide, des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite.
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques.
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.
- La remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST.
- L'obligation de porter secours. Les limites de la responsabilité du SST dans et hors de l'entreprise.
- Les techniques, conduites à tenir et justifications du référentiel technique SST.
- Les dispositifs de coupure des énergies et des fluides (électricité, gaz et eau).
- Les dispositions en cas d'incendie.
- Les outils de communication adaptés.

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durées

3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec des périodes d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

Validation

À l'issue de la formation, les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation se verront délivrer le certificat « CPS intervenant à domicile » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Journées d'étude



Réf

00

Publics

Chefs d'entreprise, Directeurs des Ressources Humaines, Responsables de département.

Objectifs

À l'issue de cette journée d'étude et d'échanges, le regard porté sur la Prévention des risques professionnels tiendra davantage compte du travail réel ainsi que de l'environnement et permettra d'identifier les leviers pour réussir une mise en oeuvre d'une politique de Prévention.

Contenu (1 jour)

Alternance de :

- exposés par des spécialistes,
- témoignages,
- débats et échanges.

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Dates

1 - 2 octobre

2 - 6 décembre

Localisation

Hérault

Hérault

Réf

90

Publics

Animateurs de prévention, infirmiers(ières) du travail, chargés de sécurité et plus généralement les personnes chargées de la Prévention des Risques Professionnels dans leur entreprise.

Objectifs

Permettre aux Préventeurs d'Entreprise de :

- se tenir informés des actualités en Prévention des Risques Professionnels,
- travailler sur les thématiques abordées (elles sont fixées en début d'année),
- exprimer leurs attentes au niveau de l'offre de la Carsat.

Contenu (1 jour)

Alternance de :

- exposés par des spécialistes,
- témoignages d'entreprises,
- débats et échanges dans la salle.

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

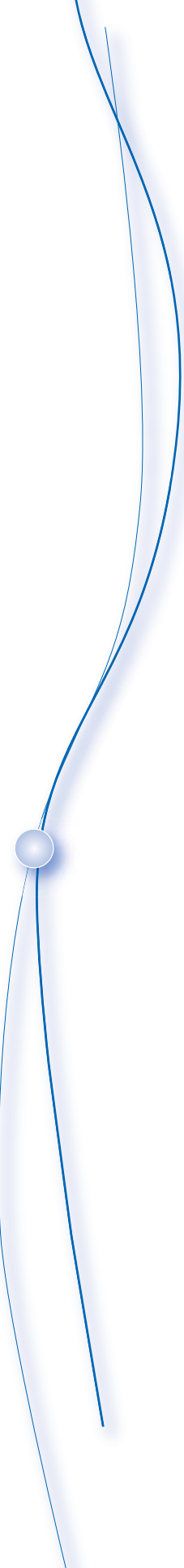
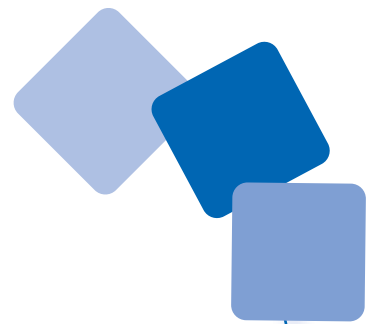
Date

22 mars

Localisation

Hérault

Modalités Administratives



Modalités d'inscription

Le bulletin d'inscription pour les formations référencées

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner le bulletin d'inscription à photocopier ci-après. Il est également téléchargeable sur le site internet de la Carsat L-R :

www.carsat-lr.fr - Rubrique "Espace entreprise / Les risques professionnels / Notre offre de formation".

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de l'arrivée des bulletins d'inscription par le secrétariat du service formation de la Carsat L-R.

Un accusé de réception est adressé par retour de courrier. Il indique les disponibilités pour le stage demandé.

Le cas échéant, une autre session vous est proposée ou votre inscription est conservée pour le cas où un désistement se produirait.

Pour satisfaire à l'ensemble des demandes, il ne sera retenu que deux participants au plus d'une même entreprise par stage.

Les lieux de stages indiqués dans ce programme le sont à titre indicatif. Le lieu du stage et les modalités pour s'y rendre sont précisés dans le dossier de stage.

La convention de stage

Deux mois environ avant le début du stage, une convention simplifiée de stage est envoyée en deux exemplaires, ainsi qu'un dossier stagiaire qui tient lieu de convocation. Les lieux sont choisis de façon à couvrir l'ensemble du territoire de la Région Languedoc-Roussillon.

Pour finaliser votre inscription, vous devez retourner le plus tôt possible un exemplaire de la convention ainsi qu'une lettre d'engagement par stagiaire. Il s'agit d'une garantie de réservation. Sera remise à la fin de la formation une attestation de présence.

Coûts de la formation

Les coûts pédagogiques sont entièrement pris en charge par la Carsat L-R*, les pauses et le déjeuner le sont également. Tous les autres frais restent à la charge de l'employeur, que ce soit pour l'hébergement ou le déplacement. Toutefois les entreprises et organismes de moins de 50 salariés peuvent bénéficier d'une prise en charge forfaitaire de ces frais (nous consulter pour les modalités). L'employeur doit également assurer au salarié la rémunération des heures de formation.

Si besoin, l'entreprise devra aussi réserver l'hébergement 2 mois avant le début du stage. Dans le cas où le lieu qui accueille le stage propose l'hébergement, la Carsat L-R vous conseille fortement d'y séjourner. En effet, ceci ne peut que favoriser les échanges interentreprises, et les prestations sont d'un bon rapport qualité / prix. Les stages entrent dans le cadre des formations imputables au titre de la formation professionnelle continue.

*Conditions particulières pour les organismes de formation.

Les dates des sessions

Notre programme de stage est également disponible sur le site internet de la Carsat L-R :

www.carsat-lr.fr - Rubrique " Espace entreprise / Les risques professionnels / Notre offre de formation".

A retourner rempli à :

Carsat Languedoc-Roussillon
Département des Risques Professionnels
Service Formation
29 cours Gambetta - CS 49001
34068 Montpellier Cedex 02

Le Stage demandé

* Intitulé

* Référence

* Date choisie du au
et du au

* Donnez en quelques mots les motivations pour suivre ce stage (**IMPORTANT**)

.....
.....
.....

* Le A

Signatures

* Le chef d'Entreprise

* Le stagiaire

* Toutes ces rubriques sont obligatoires.



Accusé de réception

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Languedoc-Roussillon

Département des Risques Professionnels
Service Formation Carsat Languedoc-Roussillon
29 cours Gambetta - CS 49001
34068 Montpellier Cedex 02

Adresse à laquelle l'entreprise souhaite que lui soit envoyé l'accusé de réception

.....

Merci d'écrire lisiblement dans
le cadre réservé pour vous
garantir une expédition efficace

L'entreprise

Raison Sociale

Entreprise du Régime Général Organisme de formation Entreprise hors Régime Général

Adresse

Activité principale.....Effectif.....

TéléphoneTélécopie

E-mail.....

N° SIRET

Personne à contacter : NomFonction

TéléphoneE-Mail

Existe-t-il un contrat de prévention ? OUI NON Si OUI, date de fin

Une formation est-elle prévue dans le cadre de ce contrat ?

Si OUI, laquelle.....

Le stagiaire

NomPrénom.....

FonctionE-mail

Autres stages déjà suivis à la Carsat L-R, Si OUI Préciser, OUI NON

IntituléDates.....

IntituléDates.....

CBP OUI NON Si OUI, date

EAD OUI NON Si OUI, date



Accusé de réception

A remplir par l'entreprise

Désignation du stage :

Dates duauet duau

Nom et Prénom du candidat :

L'inscription ne deviendra définitive qu'après confirmation par la Carsat Languedoc-Roussillon. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places disponibles, un choix sera effectué en fonction des risques liés à l'activité, de l'effectif de l'établissement, ... Dans tous les cas, vous serez informé au plus tard un mois avant la date de début de stage, de la suite donnée à votre demande.

A Montpellier, le.....cachet de la Carsat L-R

2012

Ensemble, maîtrisons les risques professionnels

La Carsat L-R a pour mission de développer et de coordonner la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles par des activités d'accompagnement des entreprises, assistance technique, formation et information.



Contact Service Formation
E-mail : prevform@carsat-lr.fr
Tél. : 04 67 12 95 57 - Fax : 04 67 12 95 58

*Carsat du Languedoc-Roussillon
Département prévention/tarification
des risques professionnels*

Adresse postale
29 cours Gambetta
CS 49001 - 34068 Montpellier cedex 2

Adresse géographique
« Les Centuries 2 »
101 place Pierre Duhem
34000 Montpellier

www.carsat-lr.fr

Faites circuler ce programme dans
votre entreprise :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| Directeur | <input type="checkbox"/> |
| DRH | <input type="checkbox"/> |
| Secrétaire CHSCT / DP | <input type="checkbox"/> |
| Animateur Sécurité | <input type="checkbox"/> |